

ASSOCIATION SYNDICALE DE L'ENSEMBLE RESIDENTIEL DE L'ESPLANADE (A.S.E.R.E.)

Association syndicale libre régie par l'ordonnance 2004-632 du 2 juillet 2004

Siège Social 8, rue de Londres – Bureaux 11, rue de Boston 67000 STRASBOURG --- Immatriculation SIRET 778 846 402 000 31
Téléphone & télécopie : 03 88 61 10 51 - Portable : 06 08 997 991 – Email : Asere67@aol.com

Strasbourg, le 27 mai 2013

RECOMMANDE A.R.

Mesdames, Messieurs,

En accord avec les Membres de votre Syndicat, nous avons l'honneur de vous inviter à assister à l'
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
de l'Association Syndicale de l'Ensemble Résidentiel de l'Esplanade qui se tiendra le :

**Vendredi 21 juin 2013 à 9 h 30
(ouverture des portes dès 9 h 15)**

**SALLE LEICESTER
1^{er} étage – 8 rue de Londres – 67000 STRASBOURG**

* *
*

Comme convenu depuis plusieurs années, et en application de l'article 7 de nos statuts, les Syndics sont toujours très vivement invités à se faire assister des Présidents des Conseils Syndicaux ou d'un Membre du Conseil Syndical de chaque Copropriété de sorte à améliorer l'information générale des copropriétaires.

Une liste de présence est tenue à cet effet..

* *
*

ORDRE DU JOUR

- 1) Constitution du Bureau de l'Assemblée Générale
- 2) Rapport moral du Président
- 3) Rapport des vérificateurs aux comptes au titre de l'exercice 2012 et quitus de leur mandat
- 4) Analyse et approbation des comptes de l'exercice 2012
- 5) Quitus aux membres du Syndicat et au Président pour leur gestion au cours de l'année 2012
- 6) Rappel sur les délais de règlement des syndicaux
- 7) Agrément du projet d'aménagement extérieur de la Copropriété dite Ilot A, provoqué par le projet de réservation du parking de la Rue d'Upsal

- 8) Chauffage de l'Esplanade
 - état d'avancement de la procédure engagée conjointement par l'ASERE et d'autres abonnés, devant le Tribunal Administratif en annulation de l'avenant n° 2 de la SETE (formule de révision du R1) et adopté par la CUS le 21 décembre 2006
 - état d'avancement de la procédure, devant le Tribunal Administratif, de demande d'annulation de la délibération n° 62 du 29 juin 2012 : *Réseau de chaleur de l'Esplanade...production d'électricité par biomasse*, décision de l'Assemblée Générale du 13 décembre 2012
 - comptes-rendus technique et financier de la SETE (2 avril 2013)
 - comptes d'exploitation prévisionnels de la SETE (28 mai 2013)
- 9) Etat d'avancement des autres procédures
- 10) Isolation et économies d'énergie
- 11) Parcelles privées, parcelles publiques, état des négociations avec la Ville
- 12) Autorisation à donner à CUS Habitat de lui permettre de procéder à la réservation du parking dit « Nicosie »
- 13) Divers, sans vote ni résolution

Vous trouverez ci-joint :

- Le compte de gestion de l'exercice 2012, bilan au 31 décembre 2012, situation financière de chaque Membre avant décompte de charges,
- Comparatifs des dépenses 2012 et budgets,
- Pouvoir

Dans le cas où vous ne pourriez assister à cette Assemblée, nous vous remercions de bien vouloir vous faire représenter au moyen du POUVOIR ci-joint.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sincères salutations.

Le Président,
Albert HERNANDEZ

Cette convocation ainsi que les pièces jointes seront consultables sous quelques jours sur notre site Internet :

<http://www.asere-strasbourg.org>